

**ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
ET DE LA PROCEDURE ADAPTEE**
Marchés de fournitures et services < 215 000 € H.T.
Marchés de travaux < 5 382 000 € H.T.

Au dessus de 40 000 € H.T., pour une commande ponctuelle ou récurrente, que ce soient des travaux, des fournitures ou des prestations de service, une mise en concurrence et un certain formalisme s'imposent (procédure écrite)

Toutefois, jusqu'à 215 000 € H.T. pour les fournitures et les prestations de service et jusqu'à 5 382 000 € HT pour les travaux et les contrats de concessions, la collectivité est libre de fixer les modalités d'organisation de la procédure, de manière à respecter la concurrence d'une part et l'économie de la commande publique d'autre part.

Selon le besoin à satisfaire, le Président ou le conseil syndical peut recourir à une mise en concurrence plus importante que celle fixée ci-dessous.

MARCHES DE FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICE DE 40 000 € A 215 000 €

Seuils de commande	>40 000 € à <60 000 € HT	>60 000 € à <100 000 € HT	>100 000 € à <215 000 € HT
Supports de mise en concurrence	consultation directe d'au moins 3 candidats sur simple devis	Information simplifiée Plateforme « marchésonline » et/ou BOAMP	Avis mise en concurrence Plateforme « marchésonline » et BOAMP
Méthode	Pour les besoins récurrents avec marchés ou accords cadre à bons de commande, <u>ou au cas par cas</u> si commande ponctuelle.		
Contenu de la publicité		Enonce l'objet, les délais de remise des offres.	Enonce l'objet, les exigences et contraintes, délais d'exécution, de remise des offres, les critères de sélection et d'attribution. Un dossier de consultation complet est remis aux candidats
Délais minimum de réception des offres	8 jours	10 jours	15 jours
Attribution	Analyse et/ou négociations éventuelles par le Président Les marchés en procédure adaptée sont attribués par le Président, par DECISIONS (transmises au contrôle de la légalité à la Préfecture), qui seront présentées au conseil syndical lors de leur prochaine séance.		
Formalisme	Lettre de commande du Président ou <u>Contrat formalisé par les parties si paiement en acomptes.</u> (un cahier des charges peut être établi suivant les besoins)		<u>Marché formalisé</u>

MARCHES DE TRAVAUX

Seuils de commande	>40 000 € et <60 000 € HT	>60 000 € et <100 000 € HT	>100 000 à <5 382 000 € HT
Supports de mise en concurrence	consultation directe d'au moins 3 candidats sur simple devis	Information simplifiée Plateforme « marchésonline » et/ou BOAMP	Avis mise en concurrence Plateforme « marchésonline » et BOAMP
Méthode	Pour les besoins récurrents, marchés ou accords cadre à bons de commande, <u>ou au cas par cas</u> si commande ponctuelle ou s'intégrant dans une opération globale de travaux		
Contenu de la publicité		Enonce l'objet, les délais de remise des offres et les caractéristiques techniques	Enonce l'objet, les exigences et contraintes, délais d'exécution, de remise des offres, les critères de sélection et d'attribution. Un dossier de consultation complet est remis aux candidats
Délais minimum de réception des offres	8 jours	10 jours	15 jours
Attribution	Analyse par le Président et/ou cabinet d'études, ou maître d'œuvre. Négociations éventuelles. Attribution par le Président par DECISION (transmise au contrôle de la légalité en préfecture)	Analyse par le Président et/ou cabinet d'études, ou maître d'œuvre. Négociations éventuelles. Attribution par le Président par DECISION (transmise au contrôle de la légalité en préfecture)	Analyse par le cabinet d'études, ou le maître d'œuvre. Négociations éventuelles (avec traçabilité) Attribution par le Président par DECISION (transmise au contrôle de la légalité en préfecture)
Formalisme	Lettre de commande du Président Ou Acte d'engagement signé par les parties si paiement en acomptes. (un cahier des charges peut être établi suivant les besoins)		<u>Marché formalisé</u>
Toutes les décisions prises par le Président sont obligatoirement communiquées au Conseil Syndical suivant.			

NOTA : Le seuil de transmission des marchés publics au contrôle de légalité est fixé à 215 000 € HT